



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Puy-de-Dôme

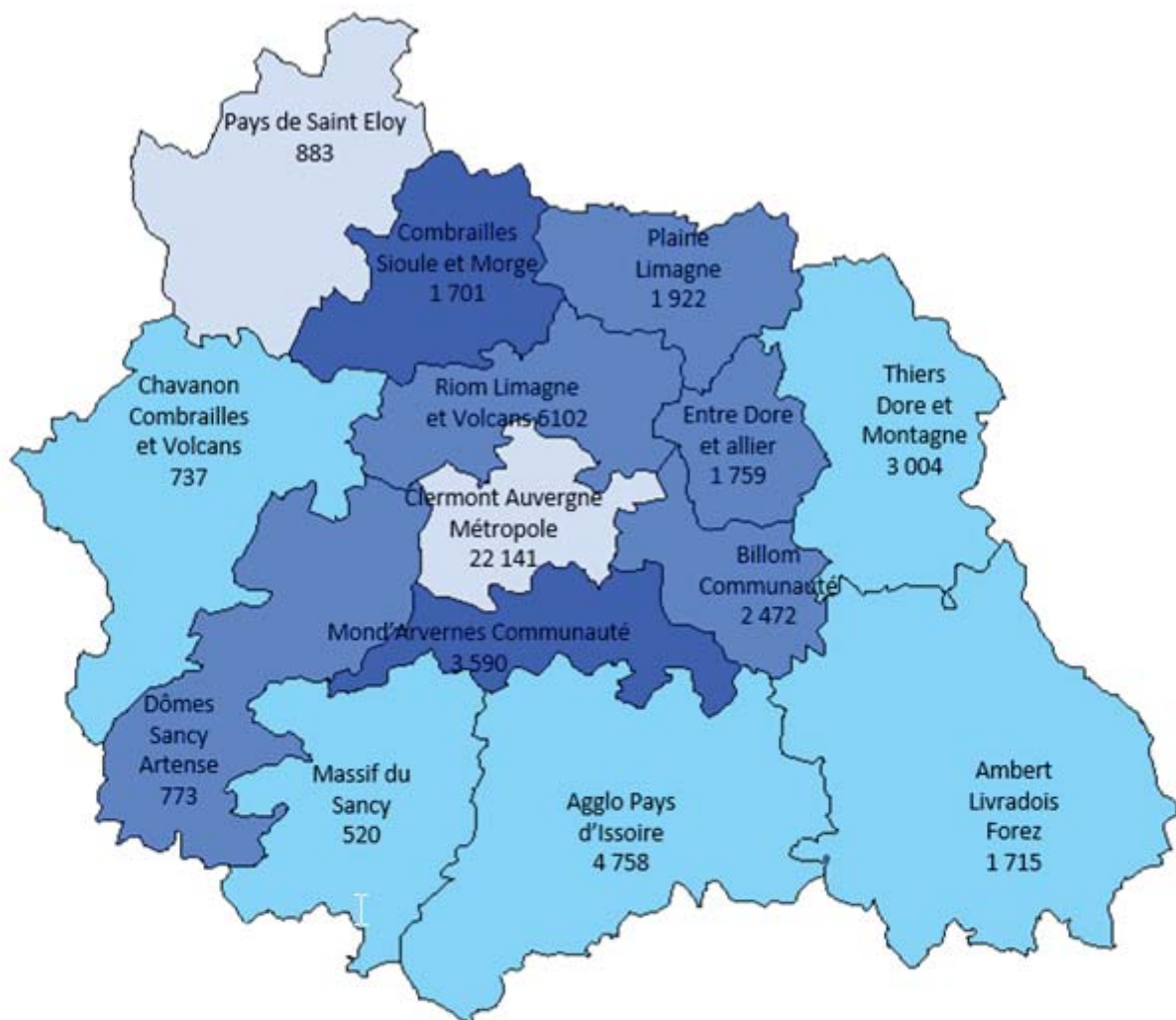
Les allocataires dans le Département du Puy-de-Dôme au 31/12/2018



1 - Les allocataires bénéficiaires de « Prestations Entretien »

Les « Prestations Entretien » regroupent les Allocations Familiales (AF), le Complément Familial (CF), l'Allocation de Soutien Familial (ASF), l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP).

La part des bénéficiaires de « Prestations Entretien » correspond au nombre d'allocataires percevant une ou plusieurs prestations entretien sur le nombre d'allocataires total de l'EPCI.



Part des bénéficiaires de "Prestations Entretien"

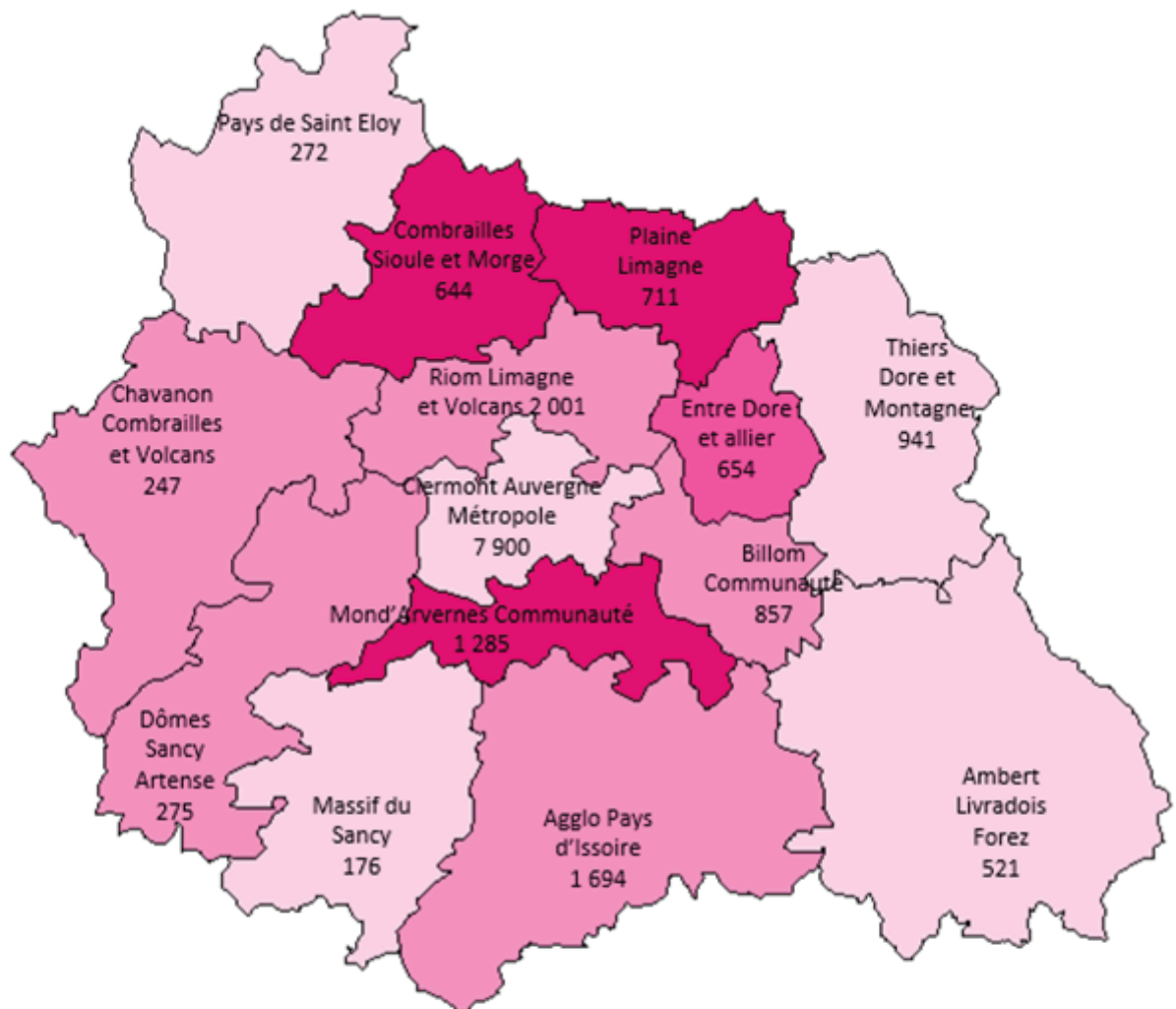


2 - Les allocataires bénéficiaires de « Prestations Naissance Jeune Enfant »

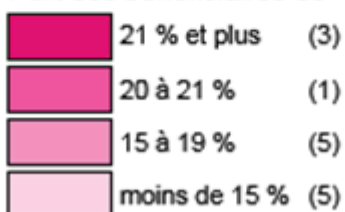


Les « Prestations Naissance Jeune Enfant » regroupent toutes les prestations liées à la naissance ou au jeune enfant (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) : prime naissance, Allocation de base, Complément mode de garde, Prestation Partagée de l'Education de l'Enfant (PreParE)).

La part des bénéficiaires de « Prestations Naissance Jeune Enfant » correspond au nombre d'allocataires percevant une ou plusieurs prestations liées à la naissance ou au jeune enfant sur le nombre d'allocataires total par EPCI.



Part des bénéficiaires de "Prestations Naissance Jeune Enfant"

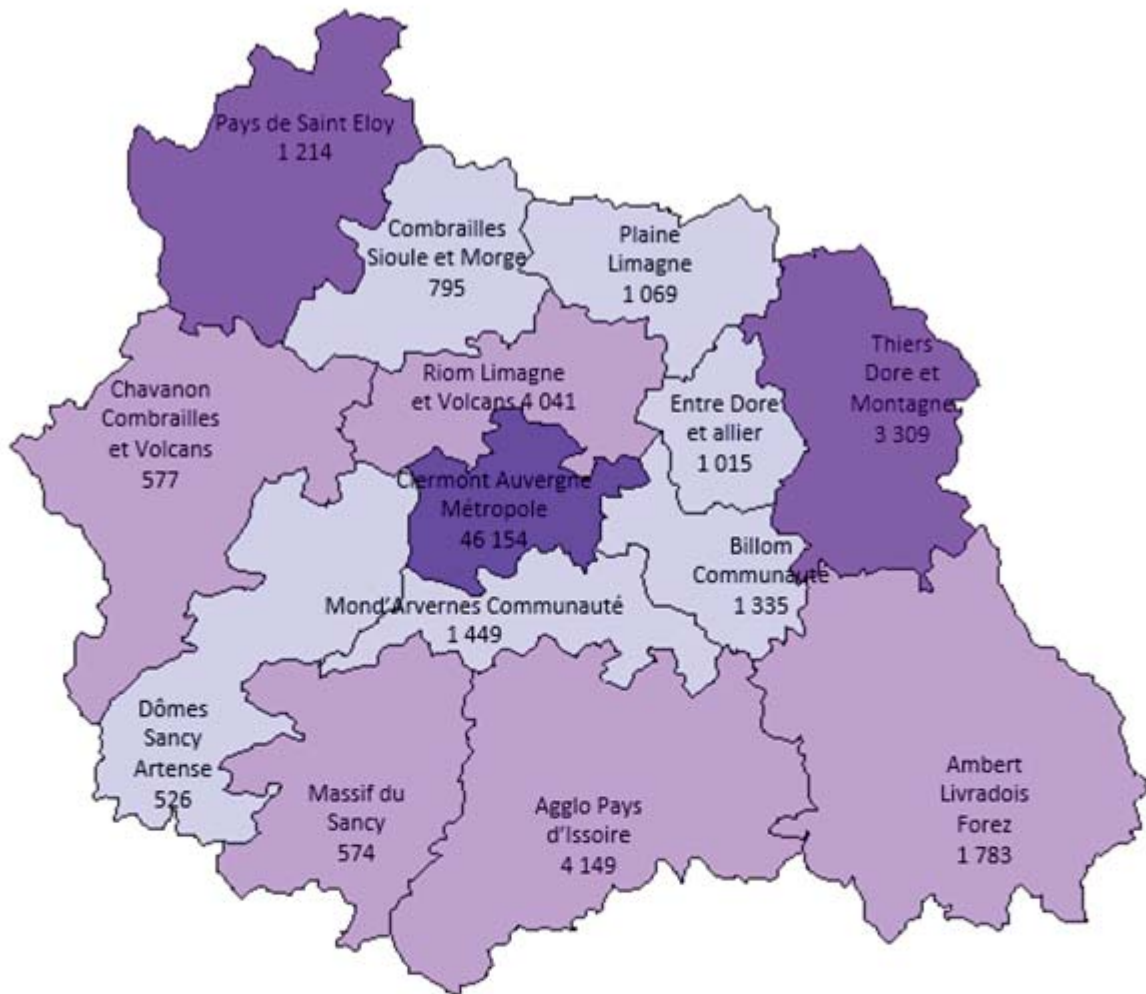




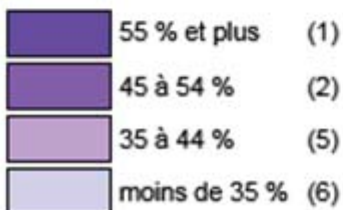
3 - Les allocataires bénéficiaires de « Prestations Logement »

Les « Prestations Logement » regroupent l'Allocation de Logement Familiale (ALF), l'allocation de Logement Sociale (ALS) et l'Aide Personnalisée au logement (APL).

La part des bénéficiaires de « Prestations Logement » correspond au nombre d'allocataires percevant une aide au logement sur le nombre d'allocataires total de l'EPCI.



Part des bénéficiaires de "Prestations logement"

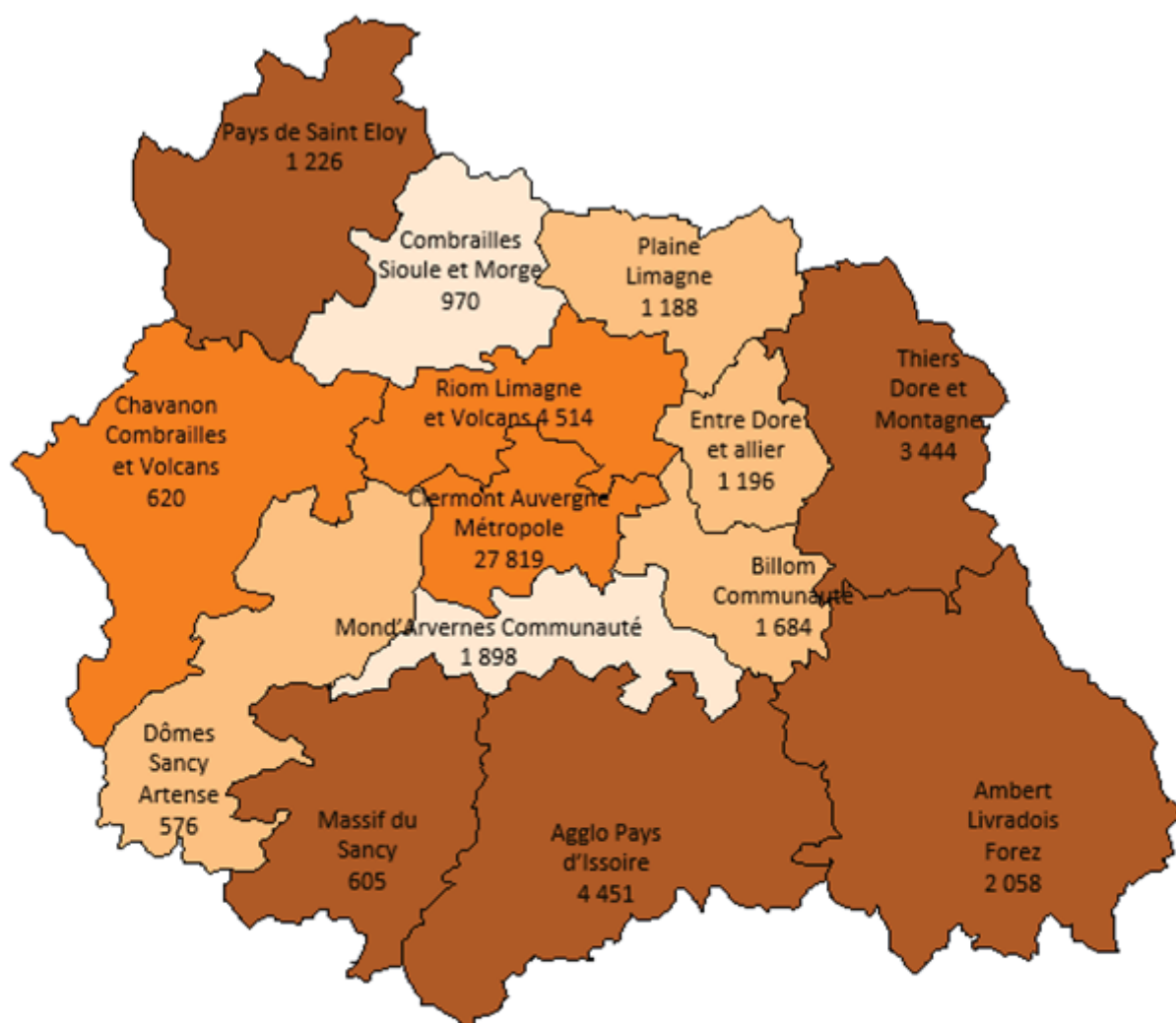


4 - Les allocataires bénéficiaires de « Revenus Garantis et Compléments »



Les allocataires bénéficiaires de « Revenus Garantis et Compléments » regroupent le Revenu de Solidarité Active (RSA), la Prime d'Activité (PPA), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), le complément Allocation aux Adultes Handicapés (Complément AAH).

La part des bénéficiaires de « Revenus Garantis et Compléments » correspond au nombre d'allocataires bénéficiaires d'au moins une prestation de revenus garantis et complément sur le nombre d'allocataires total de l'EPCI.



Part des bénéficiaires de "Revenus Garantis et Compléments"

